

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1968)
Heft: 103

Artikel: Grève à l'Institut des sciences de l'education : est-ce du folklore? Ou une mise en question?
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1008369>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Grève à l'Institut des Sciences de l'Education Est-ce du folklore ? Ou une mise en question ?

Apparemment, c'était le scénario classique. Genève comptait des nostalgiques de l'exaltation de mai; ils pensaient que les résultats concrets des mouvements printaniers étaient maigres. Ils espéraient donc relancer le mouvement, initier à l'action les nouveaux arrivés, vivre mai en décembre.

Il fallait un terrain : l'Institut des Sciences de l'Education se révéla propre à l'action.

D'abord, on escarmoucha. Le docteur Feldmann est chargé à l'Institut d'un cours de psychopathologie. Avec pertinence et impertinence, et même par voie d'affiches, ses étudiants mirent en cause sa définition de la normalité. Puis on découvrit que deux cours, dûment inscrits au programme, n'étaient pas donnés pour des raisons administratives; on patienta un mois; on pétitionna à l'adresse de recteur. Désinvolte, le recteur retourna la lettre aux expéditeurs via le directeur de l'Institut.

C'est alors qu'éclata la prise de conscience des insuffisances de l'établissement; le lundi 2 décembre, la grève est décidée; bras croisés, mais non pas bouche cousue; se constituent des assemblées générales, des groupes de travail, des groupes de synthèse, même les timides s'expriment.

On pourrait certes n'être sensible qu'au folklore de la contestation. C'est ce qu'ont retenu les journalistes, preuve en soit, par exemple, ce croquis de cortège que nous empruntons à la « Tribune de Genève ».

« En tête, un meneur frisé armé d'un haut-parleur, qui scande des slogans à peine subversifs : « Chavanne, cha ne va pas, Chavanne, cha va long ». Ou encore : « Non à l'administration ».

« Les ponts franchis, le gentil troupeau grimpe la Corraterie sous l'œil indifférent des passants, traverse la rue Neuve et aboutit à l'Université ».

Il est facile, en fin de compte, de ne retenir que le décor et les costumes. Comment expliquer alors, si l'on se contente de cette description superficielle, que les étudiants aient obtenu, d'entente avec le recteur, une demi-journée par semaine, prise, selon une rotation, sur les heures de cours, pour pouvoir, avec professeurs et assistants, discuter de la structure et du rôle de l'Institut.

En mai, des étudiants étaient descendus sur les boulevards. La grève à l'Institut n'a pas été la reprise d'un succès de boulevard. Elle touche à quelque chose d'essentiel. Elle a agi comme un révélateur. Un accident bénin permet de découvrir parfois une maladie grave. Tel fut le cas.

En fait, ce qui est en question, ce n'est pas seulement la structure de cet établissement, mais l'enseignement de la psychologie et de la pédagogie en Suisse romande; il s'agit d'un problème plus que genevois, national.

Pour le comprendre, il faut donc d'abord connaître l'histoire et le rôle de l'I.S.E.

Un enfant non désiré

Quelques dates :

Fin du XIX^e : deux créations : une chaire de pédagogie générale et d'histoire de l'éducation à la Faculté des lettres; une chaire de psychologie expérimentale à la Faculté des sciences.

1905 : Claparède, titulaire de la chaire de psychologie, publie son ouvrage fondamental « Psychologie de l'enfant et pédagogie expérimentale ».

1906 : Sollicité par les institutrices d'enfants arriérés et difficiles, Claparède ouvre un séminaire de psychopédagogie.

1912 : Désireux de permettre aux éducateurs de bénéficier du progrès des sciences de l'éducation et de ceux notamment de la psychologie, Claparède ouvre son Ecole des Sciences de l'Education (Institut Rousseau).

1929 : Rattachement de l'Institut à la Faculté des lettres.

1948 : Statut inter-facultés.

Ces quelques points de repère sont utiles, certes, mais ne permettent pas d'apprécier la place véritable de l'Institut si l'on ne sait pas que

— l'initiative de Claparède en 1906, plus encore celle qu'il prit en 1912, fut mal accueillie; le Département de l'instruction publique étant fort jaloux de son monopole dans la formation du corps enseignant;

— le statut de 1948 impose une stricte dépendance de la direction de l'Institut à l'égard de quatre facultés (sciences, lettres, médecine, sciences économiques et sociales) dont les représentants forment une commission administrative, laquelle, sans initiative, sans imagination et sans souci réel des besoins de l'I.S.E. n'exerce qu'une fonction de boîte aux lettres.

Tout s'est passé en somme comme si l'on avait voulu mettre sous tutelle un enfant qui n'aurait pas dû naître. Cette situation signifie, aujourd'hui — et nous reprenons les termes très nets d'un récent communiqué de l'AGE — que toutes les responsabilités sont laissées aux deux co-directeurs, MM. Jean Piaget et Laurent Pauli, sans que leur soient accordés les moyens de les assumer. D'autant plus que, par voie de conséquence, aucun d'eux ne peut participer d'une manière régulière aux délibérations du bureau du Sénat de l'Université !

Le rôle actuel de l'Institut

Divisé en deux sections — psychologie et pédagogie — l'Institut délivre des licences en ces matières et propose l'obtention de nombreux diplômes : psychologie clinique, orientation scolaire et professionnelle, pédagogie expérimentale, éducation des enfants arriérés et difficiles, d'autres encore. Son caractère composite est accentué par la présence des candidats à l'enseignement primaire genevois qui passent à l'Institut une année d'étude. Tels sont sommairement décrits l'histoire et le rôle de cet établissement. Mais sur quoi porte aujourd'hui la remise en question.

Un Institut de pédagogie sans pédagogie

Il serait naturel que l'enseignement dispensé dans un institut spécialisé des sciences de l'éducation soit un enseignement modèle, un enseignement exemplaire. Or, il faut reconnaître que les méthodes de l'Institut sont encore à inventer.

Voici un établissement qui a, à sa tête, un savant aussi illustre que le professeur Piaget, lequel a formulé une théorie de l'intelligence fondée sur des recherches dont on reconnaît universellement l'importance. Selon lui, l'intelligence est action, prise de conscience personnelle; par là-même, elle ne se développe et évolue que par un jeu constant face au monde et à la réalité.

N'est-il, dès lors, pas choquant de voir cent, deux cent cinquante ou quatre cents étudiants suivre un même cours, aussi passifs des heures durant que peuvent être passifs des élèves primaires dans la plus traditionnelle des classes. Alors que, si l'on accordait la pratique avec la théorie, un cours serait une participation constante de l'étudiant, une création grâce aux intervention et aux questions de tous.

Certes, il est intellectuellement plus confortable de prendre des notes, d'essayer d'assimiler un certain nombre de notions pour les dégurgiter à un examen. Mais cela vaut-il la peine de venir quelquefois de fort loin — l'Institut compte un pourcentage important d'étrangers — pour effectuer ce genre d'exercice ?

Aida Vasquez, jeune psychologue vénézuélienne qui croyait trouver à Genève le temple de la pédagogie, apporte la réponse dans son livre publié récemment « Vers une pédagogie institutionnelle » (Maspero) :

« Me voici donc à Genève, devant le mausolée de Jean-Jacques Rousseau, et élève de l'Institut du

même nom. Les ombres de Claparède et de Loosli Usteri m'accueillent dans une classe où l'on peut admirer, un peu poussiéreux, les vestiges de leur œuvre. Naïve et bientôt étonnée, j'assiste aux cours... Est-il utile de tant voyager pour réentendre en français les mêmes exposés ? J'avais le privilège d'assister à une sorte d'office, de cérémonie rituelle dont je ne percevais pas l'utilité. (...) »

« Assez vite lassée des commémorations psychopédagogiques et des querelles de chapelles, d'églises et de cantons, je me retrouvai à Paris. »

Ainsi, l'Institut, dans son mode d'enseignement et de fonctionnement, est la négation même de toutes les théories du professeur Piaget, son grand maître. La restructuration de l'enseignement est donc urgente par la mise en place de véritables groupes de travail d'étudiants, par la transformation de séminaires qui soient critiques et non des discussions vagues autour d'un livre ou d'une idée.

Une légèreté coupable

L'absence de pédagogie pratique n'est pas la seule critique fondamentale à adresser à l'Institut. Posons un deuxième problème : l'Institut a-t-il conscience de ses devoirs à l'égard des étudiants qui vont assumer des responsabilités professionnelles ?

Il règne, en effet, une conception traditionnelle de l'enseignement universitaire : l'Université dispense une formation théorique solide; elle n'a pas à passer d'emblée au plan pratique.

Si, effectivement, le travail professionnel d'un psychologue notamment dans une école, dans un service médico-pédagogique ou dans un service d'orientation professionnelle, doit être fondé sur des théories valables, analysées et critiquées, il n'en reste pas moins que le passage de ces théories à la pratique devrait être préparé. Ce n'est pas le jour où un diplômé débarque dans un service qu'il doit découvrir les exigences de la pratique.

« Ce qui m'a toujours fait bondir depuis que je suis à l'Institut, a pu nous déclarer M. Laurent Pauli, c'est que l'exigence de la préparation pratique n'apparaît pas dans les cours. On admet donc, à l'avance, qu'un certain nombre de gosses et d'adolescents soient sacrifiés par les erreurs du débutant. »

Or lorsqu'il s'agit de psychologues scolaires, par exemple, la responsabilité est lourde. On sait l'inquiétude qui peut habiter des parents quand un de leurs enfants est perturbé. Le diagnostic, le savoir-faire, le doigté du psychologue est essentiel. Comment admettre donc que lui soient confiés des cas difficiles qui déroutent maîtres et parents, alors qu'il n'est muni que d'un savoir livresque ?

Une licence pédagogique dans le vide

L'Institut décerne une licence pédagogique. On pourrait penser qu'il s'agit là d'un titre exigé pour exercer à Genève ou dans les cantons romands des responsabilités pédagogiques : inspecteurs scolaires, chercheurs, etc. Naïveté. On devient inspecteur (ce titre à lui seul est déjà militairement significatif) par mille voies. Dans le canton de Vaud, le même homme fut candidat successivement au titre de commandant de la gendarmerie et à un poste d'inspecteur. C'est le second qu'il obtint. Quant aux chercheurs, ils ne trouveraient nulle part de débouchés, la recherche pédagogique n'est organisée, et avec de faibles moyens, qu'à Genève.

Or, et c'est là le paradoxe, le besoin réel de spécialistes en pédagogie existe. Seule l'absence de politique gouvernementale dans les cantons l'étouffe (dans le canton de Vaud, une motion demandant la création d'un centre de recherche pédagogique attend depuis plus de quatre ans une réponse du Conseil d'Etat !) Ainsi on crée des licenciés pour la gloire avec diplômes en papier, alors qu'ils font cruellement défaut aux écoles romandes. Etudes universitaires, politique gouvernementale, pratique scolaire présentent donc un discordance parfaite.

Telles sont, sur trois points essentiels, les faiblesses de l'établissement. Mais les circonstances vont imposer une réorganisation, car le problème est devenu national.

L'intervention du Conseil de la science

Nous avons déjà signalé, dans DP, une prise de position originale du Conseil de la science : il eut le mérite de rappeler que l'effort national ne devait pas se limiter aux problèmes universitaires, mais que l'adaptation des écoles moyennes et primaires était tout aussi importante.

Sur cette lancée, il a adressé à M. Tschudi, en date du 15 août 1968, un rapport sur le « développement de la recherche en matière d'éducation en Suisse ». C'est un document important. Il est utile d'en tirer quelques données (Bulletin d'information, novembre 1968).

Le Conseil cite d'abord les réalisations des pays étrangers; ils témoignent de notre retard. En Allemagne, trois instituts de recherche; même effort aux Pays-Bas; en Suède, le 0,12 % du budget scolaire va à la recherche pédagogique. Le Conseil de la science se réfère essentiellement à l'étude de l'OCDE (« Politique et planification de l'enseignement », Paris 1967); il aurait pu citer aussi les efforts remarquables des Etats-Unis et de l'URSS.

En regard, la Suisse, où l'on élève des statues à Rousseau et à Pestalozzi, n'offre rien de présentable. Le Conseil de la science liminairement résume en reprenant à son compte la formule du conseiller d'Etat Hunziker « La recherche pédagogique sur des bases scientifiques fait défaut en Suisse ». Il est vrai qu'il cite, pour ne pas être injuste ou incomplet, quelques efforts disséminés (à Genève, à Bâle, à Zürich, à l'E.P.F.); la liste n'est d'ailleurs pas complète, certains travaux neuchâtelois et vaudois, ou le rôle d'une association comme le GRETI, auraient mérité une mention, même s'ils ne sont encore que de faible portée.

A partir de ces constatations, le Conseil de la science propose une politique.

Il demande, nous lui laissons la responsabilité de la dénomination, la création d'un « curatorium de la recherche en matière d'éducation ». Il en définit les tâches de manière traditionnelle : recensement des travaux, coordination nationale et internationale, priorités à définir et aussi examiner s'il convient de créer des instituts spécialisés.

Ici l'on retrouve Genève, mais aussi, nouveau venu, le canton d'Argovie.

Aarau

Le canton d'Argovie n'a pas d'Université. Il rêvait, pour son prestige intellectuel, de se parer d'un tel fleuron, comme un roi d'autrefois désirait avoir une Académie. Financièrement, c'était courageux. Mais on ne crée plus aujourd'hui à partir de zéro une Université complète. Argovie limita donc ses ambitions à deux domaines : une Faculté de médecine et un Centre de recherches pour les sciences de l'éducation. Il obtiendra gain de cause. Pour le Centre de recherches, le Conseil de la science lui donne, prudemment, feu vert, tout en comptant développer aussi ce qui existe.

Dès lors, la situation est ambiguë. D'une part le Conseil de la science espère stimuler le plus grand nombre de centres de recherches, sans plus attendre; d'autre part il envisage de faire de l'Institut argovien un Institut national, coiffant toute la recherche pédagogique suisse.

Dans la fourchette de cette ambiguïté, la Suisse romande doit jouer sa partie. Or l'Institut genevois est un de ses atouts, tout simplement parce qu'il existe et qu'il est riche, quels que soient ses défauts, d'une tradition qu'ont illustrée des hommes comme Claparède, Dottrens, Piaget.

La Suisse romande

Sans coordination, la Suisse romande ne s'en sortira pas. Pour l'heure Genève ravitaille en psychologues le Jura Bernois, le Valais, Neuchâtel, Vaud et puis bien sûr elle-même, République et Canton. Or une répartition des charges devient nécessaire, notamment avec Lausanne et Neuchâtel. Un exemple précis. Lausanne assume la responsabilité de la formation des orienteurs scolaires et professionnels. Mais pour cette tâche, il n'y a à l'Université qu'un homme,

seul. C'est insuffisant. Ainsi chaque canton aura à prendre sa part. Mais le problème est plus urgent encore en pédagogie.

Si l'on veut préparer un enseignement scolaire programmé qui ne soit pas de type artisanal, il faut, pour une heure de travail qu'exécutera l'enfant, quarante à cinquante heures de travail de spécialistes, non pas d'un spécialiste, mais de plusieurs, praticiens de la discipline (arithmétique élémentaire, anglais, mathématiques, etc...) et de psychologues. Puis, ces programmes, il faut les expérimenter, les généraliser, les perfectionner à partir des critiques recueillies et des résultats obtenus. Aucun canton romand ne peut s'offrir ce luxe-là, autarciquement. Il serait donc indispensable de créer un Centre romand; la réorganisation de l'Institut pourrait en être l'occasion.

Quelques conditions

Il est évident que rien ne sera fait tant que l'Institut genevois sera mis sous la tutelle de quatre facultés de l'Université de Genève. Ici, le mot autonomie a son sens plein. L'ISE devrait être un Institut universitaire autonome, comme tel il devrait pouvoir être subventionné directement par la Confédération.

Il est évident que si Genève, outre son Université, outre l'Institut des hautes études internationales, disposait d'un deuxième Institut fédéralement subventionné, elle pourrait apparaître comme favorisée. Mais ce n'est là qu'une question secondaire de façade.

Tout d'abord, il faut partir de ce qui existe, comme l'EPUU existait à Lausanne avant d'être prise en charge par la Confédération, et d'autre part, un Institut ne peut pas travailler en vase clos. La recherche pédagogique romande supposera, outre un Institut, plusieurs centres, proches des problèmes pratiques. Genève ne connaît dans sa sphère cantonale qu'une scolarisation urbaine, or les petites villes, les villages, les régions montagneuses offrent des particularités propres. Elles doivent être observées de près. Une fois de plus, on constate donc que centralisation et décentralisation ne sont pas antinomiques.

La Suisse romande serait donc en mesure de jouer sa partie face à la Confédération, grâce à Genève. Mais l'ISE ne pourra assurer un rôle romand que si la recherche est organisée dans chaque canton. De ce point de vue, rappelons-le, la passivité vaudoise est particulièrement grave. Et ce n'est pas que le problème n'ait pas été posé, et plus d'une fois.

Action étudiante

Inutile, pensons-nous dans le cadre de cet article, de discuter le détail de la réorganisation de l'ISE, de se demander si la formation des instituteurs genevois ne devrait pas être une section autonome, si des spécialisations en rapport avec les problèmes de scolarisation du Tiers-Monde, ou avec ceux de la formation continue ne devraient pas être prévues, à Genève, ou ailleurs.

Une question subsiste. Ce qui est mis en question, c'est l'organisation de la pédagogie romande. Or, ici, les étudiants sont sur un bon terrain. Nous l'avons écrit à plusieurs reprises : il est vain de crier : « Démocratisation de l'Université », si l'on ignore que pour démocratiser l'Université, il faut donner les moyens à l'enseignement primaire et secondaire de progresser. Or, ce progrès-là, en Suisse romande, personne ne l'organise encore vraiment. En ce domaine, nous sommes un des pays les plus retardataires d'Europe.

Aujourd'hui les circonstances sont favorables. Il y a, sur ce point, une conjonction entre le sommet et la base, entre les intentions du Conseil de la science et les étudiants. La solidarité du corps enseignant est acquise, très largement.

Il faut donc souhaiter que la contestation à l'ISE ne s'ensable pas, mais qu'au contraire elle se prolonge et s'amplifie pour que soient créés enfin les moyens et les instruments d'une mutation de la pédagogie romande avant que les directives nous soient envoyées d'Argovie.

Nos lecteurs nous écrivent : discussion préalable des numéros spéciaux

En présentant les sujets de nos prochains numéros spéciaux, soit le Fonds d'investissements syndical, le service militaire différencié, les arts en Suisse romande, les groupes principaux du capitalisme suisse, nous avions demandé à nos lecteurs de prendre part à la discussion préalable, de nous indiquer aussi des sujets, primordiaux à leurs yeux, indépendamment de ceux que nous avions retenus.

Nous avons reçu plusieurs lettres. Merci à leurs auteurs; que ceux à qui nous n'avons pas encore répondu personnellement excusent notre retard ! Qu'ils sachent d'emblée que leurs avis nous ont été précieux.

Comme une illustration, nous publions un fragment d'une longue lettre que nous avons jugée d'un vif intérêt. Pour cette citation nous nous sommes limités aux observations sur le sujet numéro 1 : « Le Fonds d'investissement syndical ».

« Le Fonds d'investissement syndical : c'est à mon sens le sujet le plus intéressant, déjà dans son principe, et ensuite dans ses modalités. Je ne sais trop si le droit à la plus-value de la fortune nationale dont vous parlez implique une conception d'emblée nationale de ce fonds. Il ne serait pas absurde de le réaliser d'abord dans la région ou la branche professionnelle la plus favorable au projet, de manière à pouvoir convaincre ensuite les régions ou les secteurs réfractaires. Sans doute un tel Fonds doit-il pouvoir disposer dès le départ de sommes importantes que telle région seule ne peut suffire à fournir, mais y a-t-il besoin de sauter directement au plan suisse ? La réalisation de ce projet remettrait en cause bien des composantes économiques, qui doivent l'être, bien qu'on les tienne généralement pour acquises. C'est surtout à propos de la mise sur pied de ce fonds qu'il s'avérera utile de dépasser le stade de la brillante élucubration in vitro et de connaître bien et très directement les avis des personnalités dont la situation changera, et qui pourraient se croire atteints, et d'abord les ouvriers des secteurs où la plus-value atteint des proportions moindres à la moyenne du taux de croissance (seront-ils pénalisés, faut-il une solidarité entre secteurs, les autres voudront-ils partager ?).

» Je crois bien que certains écueils ne pourront être évités : ce sera notamment le cas de la liberté d'association réelle, celui de la situation de l'artisanat et des toutes petites entreprises, et celui de l'attitude des syndicats face à la perspective d'avoir à gérer un immense capital (risque de technocratisation, gérer au meilleur taux ou en fonction d'un certain but ?). A ce propos, je ne suis pas certain que ce Fonds pourrait avoir comme effet directement et socialement bénéfique de détendre le marché du logement comme vous le laissiez entendre dans un ancien numéro : la gestion peut comporter des impératifs plus étroits et moins désintéressés que l'investissement dans un domaine éminemment social peut-être, mais peut-être aussi moins rentable que d'autres.

» Et, de plus, le problème de principe reste posé : la réalisation du Fonds d'investissement syndical n'importe pas nécessairement définition des rapports entre le capital et le travail, et ceci importe tout autant.

F. de R. »

De semblables contributions, nous espérons en recevoir beaucoup encore. Les vacances seront propices à quelques méditations, la plume à la main. Une adresse : Case 142 Chauderon, Lausanne.